

COMPTE RENDU

Conseil d'Administration IMOCA – 28 MARS 2024

14h15-18h15

PARTICIPANTS

Antoine MERMOD / David SINEAU / Damien SEGUIN / Thomas RUYANT

En Visio-Conférence : Boris HERRMANN / Damien SEGUIN / Arnaud BOISSIERES / Philippe LAOT

Excusée : Clarisse CREMER

Invités : René Boulaire – Noémie Provost, jaugeurs

Ordre du jour :

1. Introduction

2. Administration :

- Validation du compte-rendu du précédent CA [vote]
- Validation membres 2024 [vote]
- Validation coût prestations et cotisations 2024 [vote]
- Captive : Présentation à l'AG ?

3. Communication :

- IMOCA Racing Club : -Tente à Lorient – The Transat CIC
-Barge à NY
-Hangar au départ du VG

4. Développement durable

- Partenariat 11th Hour

5. Courses :

- Règle assistance : sondage et réécriture de la règle
- Programme 2025-2029 / Relation organisateurs
 - Professionnalisation course au large / Indépendance sport : retour réunion FFV
 - Sondage Attente sponsors / Audit
 - Rédaction contrat organisateur

6. Technique :

- Achat scanner [déjà voté et validé par mail]
- Projet EXOS : Discount de l'assurance 2024
- Dérogation non symétrie foil en cas de casse en 2024 [vote]
- Liberty Kite plombé [vote]

7. Points soumis au vote de l'AG : à voter par le CA entre le 28 mars et le 10 avril

Les points soumis au vote seront présentés aux membres lors du TMS de vendredi 12 avril

- Validation Budget 2023

- Prévisionnel 2024

- Evolution règlement interne IMOCA : Safe guarding

- Proposition IMOCA pour sélection VG/ nouveau mode de classement IGS

- Programme de course 2025-2028

- Règles de classe 2028 :

Règle moteur

Annexe G

Safrans type Charal ?

Evolution de la règle en 2027 pour s'adapter au projet d'autonomie énergétique sur VG

Vote de RDC28 V0 : S'appliquera à partir des courses 2025

Règle d'assistance en annexe

8. Agenda

Prochain CA : Mercredi 10 avril 9h30

TMS : Vendredi 12 avril 9h30

AG : Vendredi 19 avril Lorient 9h30

1. Introduction

L'objet des 2 CA consécutifs est de valider les résolutions proposées au vote à l'AG, Elles seront présentées aux membres lors du TMS une semaine avant l'AG.

Les commissions ont pour but de faire participer un maximum de teams à la réflexion et au développement de sujets précis. Le TC a fait un travail remarquable depuis la dernière AG

Le CA fait la synthèse, oriente si nécessaire et présente les projets à l'AG.

2. Administration

- Validation du compte-rendu du précédent CA : **Validé à l'unanimité**
- Validation des membres 2024 :
Les membres inscrits à la date de la réunion du CA sont validés. La liste peut être remise aux membres du CA s'ils le souhaitent.
- Validation du coût des prestations et cotisations 2024 :
Les tarifs restent inchangés.
- Le budget sera présenté au CA du 10 avril. Le commissaire au compte sera dans nos locaux les 4 et 5 avril pour faire toutes les vérifications
- Captive :
Une bonne nouvelle à propos de la captive : AXA a accepté d'être le réassureur.
Le projet sera éventuellement présenté à l'AG du 19 avril mais non soumis à vote car pas encore prêt
Une AG sera éventuellement organisée fin août pour proposer la captive au vote.

3. Communication

- Les sujets à l'ordre du jour seront évoqués lors d'un prochain CA.

4. Développement durable

- Nous avons reçu une proposition de contrat partenariat de 11Th hour.

5. Courses

- Règle d'assistance : sondage

Le sondage a très bien fonctionné, on a remis au centre des discussions une approche factuelle de l'appréciation des limites de l'assistance.
Antoine fait un point à date sur les premiers résultats du sondage.
Il y aura certainement un travail d'ajustement de la règle.
Les résultats vont être présentés aux membres l'après-midi après AG

- FFVoile et jury :

Antoine Mermod et Laura Le Goff ont rencontré le président FFVoile par rapport aux derniers événements impliquant le jury fédéral
Il ressort que l'instance disciplinaire semble légère compte tenu des enjeux.
La communication de l'instance est aussi problématique.

6. Technique

Les points à l'ordre du jour seront soumis lors d'un prochain CA.

7. Points soumis au vote de l'AG : à voter par CA entre le 28 mars et CA 10 avril

- Règles de classe 2028 :

Préalablement nommées règles 2029, il nous a été proposé de nommer les futures règles « Règle 2028 » pour plus de clarté.

René prend la parole afin d'informer le CA que des bateaux sont en constructions sur des moules actuels et selon les règles 2025. Les bateaux seront mesurés en fin d'année et n'auront pas participé à un programme en 2024.

Antoine précise : Pour toute déclaration de construction avant l'AG (où sont votées les nouvelles règles de Classe), les anciennes règles prévalent. Les nouvelles règles s'appliquent dès que l'AG est passée.

L'application des nouvelles RDC 2028 se fera à partir de la saison 2025.

Pour plus de compréhension, le CA décide d'appeler les nouvelles règles « Règles 2025-2028 ».

Elles seront applicables au 1^{er} janvier 2025

Ceci devra être indiqué dans la présentation de l'AG.

Noémie présente ensuite le travail fait en TC depuis la dernière AG :

GFR augmentation puissance moteur
Réduction du nombre de voiles à bord
Cuisson thermoplastique
Travail sur l'annexe G
Quelques modifications de wording sur certaines règles.

Intervention d'Antoine : Ce qui a été voté à la dernière AG n'est pas remis en cause. Le travail fait par le TC consistait à préciser les propositions votées et proposer éventuellement de nouvelles règles comme celle sur le thermoplastique. Ce travail s'inscrit donc dans la continuité de ce qui a été voté lors de la dernière AG.

Moteur :

Le TC a mis à jour la liste mise des moteurs correspondants avec la puissance pour les modèles diesel.

Suite à la conférence de presse du VG, le TC propose d'ajouter d'autres types de moteurs (hybride, électrique) s'ils répondent à la norme : si les teams en font la demande, ils seront donc présentés au chef mesureur.

Les membres du CA débattent sur les difficultés d'intégrer le moteur plus puissant, échangent leurs expériences.

La contrainte de l'hélice à 2,5m du tableau arrière est aussi discutée.

Il est décidé de demander au TC de proposer une cote moins grande que 2.50 m et de remettre au vote cette résolution avec la nouvelle cote.

GFR moteur proposée par le TC :

Les bateaux pré-2016 ne seraient pas équipés de gueuses s'ils ne changent pas de moteur
Les bateaux construits entre le 1^{er} janvier 2017 et aujourd'hui : si pas de changement moteur, ajout 50 kg de gueuse.

Le CA est favorable avec la proposition du TC. C'est celle qui sera donc proposée aux votes de la prochaine AG.

L'intégralité de la règle moteur, avec les GFR sera donc remise au vote à l'AG

Les voiles :

Nombre de voile à bord : 7 au lieu de 8

Proposition du TC : Réduire le nombre de boutons de voile neuve de 20 % soit 8 boutons.

Le CA est favorable avec la proposition du TC. Elle sera donc proposée aux votes de la prochaine AG.

Cuisson des thermoplastiques :

Le TC propose d'autoriser une température de cuisson à 135° pour l'utilisation de thermoplastique

Le CA est favorable avec la proposition du TC. Elle sera donc proposée aux votes de la prochaine AG.

Safran :

René revient sur l'Interprétation 39 : jusqu'à 30° par rapport à la verticale, elle valide que le safran respectait la règle.

Antoine précise : les 30° sont donc maintenant dans la règle car c'est un élément d'interprétation. Il s'agit donc de l'intégrer aux règles 2028 pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Thomas avait posé la question formellement au CA d'interdire les safran type Charal dans le futur : Il ne souhaite pas devoir faire le même type de safrans. Il pense que Charal doit avoir une GFR.

Le CA débat ensuite sur ce point.

Le CA remet sa décision au 10 avril.

Annexe G :

On a voté à l'AG d'octobre de proposer une évolution de l'annexe G vers un impact carbone réduit.

Noémie présente le projet en finalisation avec le TC, une sous-commission et des réunions avec les architectes, chantiers

C'est donc un logiciel d'éco conception qui retient 3 blocs : moule, coque et foil.

Dans chaque bloc, on a défini une valeur cible qui correspond à la moyenne de ce qui a été mesuré par les ACV depuis 2021. L'addition de ces 3 valeurs moyennes donne une valeur cible à 395T carbone.

La proposition est d'imposer une réduction de 15% la valeur que doit atteindre toute nouvelle construction de bateau neuf.

Cet objectif serait réduit à 12% en cas de mutualisation d'outillage, à 10% en cas de mutualisation de design de foil.

Le CA débat sur ce sujet :

Antoine souligne qu'il est très important que nous soyons courageux dans ce domaine : nous sommes largement attendus.

Thomas pense que la mutualisation doit être plus valorisée car factuellement une réduction importante de l'impact. Il est cependant favorable à réglementer l'effort.

David est aussi favorable à être ambitieux sur ce sujet, cependant il aimerait une règle plus facile à comprendre : il souhaite qu'on présente cette annexe avec des exemples plus clairs voire une vulgarisation. Les formules techniques sont des outils d'ingénieurs.

Boris soutient que ce devrait être un challenge d'avoir un bon score d'impact, pas une obligation.

Le TC doit continuer son travail, le CA validera ce point le 10 avril

- Divers :

Antoine souhaite évoquer la question qui lui a été posée à la fin du dernier TMS par Alain Gautier à propos d'un éventuel témoignage ou d'une action contre un média dans l'affaire Escoffier.

Il dit avoir été surpris et n'a pas très bien pris cette intervention car à l'opposé de l'appel à la sérénité défendu dans l'introduction du TMS. Alain aurait pu le consulter personnellement plutôt que publiquement.

Il a mandaté l'avocat Jean-Charles Scale pour éclaircir ce point ; Maitre Scale a contacté l'avocate de Kevin Escoffier :

Dans le cadre de la procédure de la FFVoile, Antoine a été appelé à produire son témoignage sur la fin de soirée à Mindello car il était physiquement présent lors d'une altercation entre Kevin et une autre personne.

L'avocate de Kevin Escoffier a confirmé avoir ouvert une procédure en diffamation contre le Canard Enchaîné en juillet 2023 (essentiellement pour avoir accès au dossier constitué par le media dans le cadre de la procédure FFVoile)

Les attestations produites dans le cadre de la procédure FFvoile ont été versées au dossier de la procédure parallèle [c'est légal car ce sont des témoignages « sous serment »]

Elle a confirmé ne pas avoir prévenu Antoine de l'utilisation de son témoignage dans le cadre de cette instruction parallèle ; Elle a produit une attestation dans laquelle elle précise avoir utilisé le témoignage d'Antoine sans son consentement et s'en excuse.

Antoine n'a pas produit de témoignage ou d'attestation spécifiquement dans le but de soutenir quelque procédure contre des médias.

8. Agenda :

Prochain CA : Mercredi 10 avril 9h30

TMS : Vendredi 12 avril 9h30

AG : Vendredi 19 avril Lorient 9h30

Fin ; 18h15